



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Loire-Atlantique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 35 – JUIN 2015

SOMMAIRE

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Décision portant sur l'interdiction de navigation sur une distance de 900 m entre le pont de la Jonelière et Port Barbe sur l'Erdre le 12 juin 2015 dans le cadre une manifestation publique

PREFECTURE 44

Cabinet

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination de maire honoraire pour M. Michel DUPONT

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination de maire honoraire pour M. Maurice POILANE

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination de maire honoraire pour M. Gérard GOURAUD

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination de maire honoraire pour M. Paul PORCHER

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination de maire honoraire pour Mme Marie-Thérèse MAHE

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination de maire honoraire pour M. Jean-Yves TEMPLIER

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination de maire honoraire pour M. Michel BAHUREL

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination d'adjoint au maire honoraire pour M. Michel ROLLAND

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination d'adjoint au maire honoraire pour M. Jean-Pierre LEMASLE

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination d'adjoint au maire honoraire pour M. Jean-Pierre LANIO

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination d'adjoint au maire honoraire pour M. Loïc TREMBLAY

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination d'adjoint au maire honoraire pour Mme Armelle SEBILE

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination d'adjoint au maire honoraire pour M. Jean ROBERT

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination de maire honoraire pour M. Jean-Yves CLOUET

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination de maire honoraire pour M. André GUILLET

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination de maire honoraire pour M. Claude BRICAUD

Arrêté du 26 mai 2015 portant nomination de maire honoraire pour M. Michel JEANNEAU



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
Service Transports et Risques
Unité Sécurité des Transports
Affaire suivie par A.LUTTRINGER
☎ 02 40 67 25 05
✉ 02 40 67 25 09
alain.luttringer@loire-atlantique.gouv.fr

Arrêté portant l'interdiction de navigation sur une distance de 900m entre le pont de la Jonelière et Port Barbe sur l'Erdre le 12 juin 2015

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des Transports ;

VU le décret n° 2013-253 du 25 mars 2013 relatif aux dispositions de la quatrième partie réglementaire du code des transports ;

VU l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police pour les voies de navigation intérieure ;

VU le règlement particulier de l'Erdre en date du 26 novembre 2014 pris pour l'exécution du règlement général de police de la navigation intérieure ;

VU l'arrêté du 23 mars 2015 de Monsieur le préfet de la Région des Pays de la Loire, préfet de Loire-Atlantique portant délégation de signature à Monsieur Boursin directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Loire-Atlantique ;

VU l'arrêté du 23 mars 2015 de Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Loire-Atlantique portant subdélégation de signature à ses collaborateurs ;

VU la demande, du 1^{er} juin 2015 du préfet de la Loire-Atlantique de restreindre la navigation le vendredi 12 juin 2015 de 08 h 00 à 14 h 30 entre le pont de la Jonelière et Port Barbe, sur une distance de 900 m, sur les communes de Nantes et la Chapelle sur Erdre, dans le cadre d'une manifestation publique, organisée au Parc des expositions de la Beaujoire à Nantes ;

VU l'avis du Président du Conseil Départemental de la Loire-Atlantique en date du 04 juin 2015 émanant du gestionnaire de la voie d'eau.

ARRETE

Article 1er – La manifestation organisée au Parc des expositions de la Beaujoire de Nantes nécessite, pour des raisons d'ordre public de réserver le plan d'eau de l'Erdre sur une distance de 900 m entre le pont de la Jonelière et Port Barbe, sur les communes de Nantes et de La Chapelle sur Erdre.

Article 2 - La navigation sur ce plan d'eau sera interdite à l'ensemble des usagers, à l'exception :

- des Bateaux Nantais pour un passage, à leurs horaires usuels, sur le côté de l'Erdre le plus éloigné de la rive gauche du Parc des expositions de la Beaujoire

- des licenciés des clubs nautiques ayant leur base face à cette zone d'interdiction de navigation (base nautique municipale de Nantes, CVAN, NACK) qui devront évoluer en dehors du périmètre de protection du plan d'eau de la Beaujoire. Ils devront rejoindre leurs nouvelles zones d'évolution situées de préférence entre Port Barbe et le pont de l'autoroute A11 en restant sur la rive droite sans franchir les bouées du chenal de navigation. Ils seront autorisés à regagner leur base par le même parcours

Article 3 – L'organisateur assurera lui-même le service d'ordre à l'intérieur du bassin considéré, afin que soient respectées lors de la présente manifestation, les règles de police découlant du règlement général du 28 juin 2013, du règlement particulier de l'Erdre, ainsi que les règles édictées par le présent arrêté.

Article 4 – Le Secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, les maires de Nantes et de la Chapelle-sur-Erdre, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loire-Atlantique, le Directeur départemental de la Sécurité Publique de la Loire-Atlantique, le directeur départemental des Territoires et de la Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Nantes, le **05 JUIN 2015**

Pour le directeur départemental des Territoires
et de la Mer

Françoise DENIS



Chef du Service Transports et Risques



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite formulée par M. Michel DUPONT en date du 10 décembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat, en qualité d'ancien maire de la commune d'Oudon (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Michel DUPONT remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Michel DUPONT, ancien maire d'Oudon, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PRÉFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite formulée par M. Maurice POILANE en date du 20 décembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat, en qualité d'ancien maire de la commune de la Boissière du Doré (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Maurice POILANE remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Maurice POILANE, ancien maire de la Boissière du Doré, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite formulée par M. Gérard GOURAUD en date du 31 octobre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat, en qualité d'ancien maire de la commune de Geneston (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Gérard GOURAUD remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Gérard GOURAUD, ancien maire de Geneston, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015



Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PRÉFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite formulée par M. Paul PORCHER en date du 13 novembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat, en qualité d'ancien maire de la commune de Cheix en Retz (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Paul PORCHER remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : M. Paul PORCHER, ancien maire de Cheix en Retz, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite formulée par Mme Marie-Thérèse MAHE en date du 1^{er} décembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat, en qualité d'ancienne maire de la commune de Corsept (Loire-Atlantique) ;

Considérant que Mme Marie-Thérèse MAHE remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Marie-Thérèse MAHE, ancienne maire de Corsept, est nommée maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite formulée par M. Jean-Yves TEMPLIER en date du 12 décembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat, en qualité d'ancien maire de la commune d'Aigrefeuille-sur-Maine (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Jean-Yves TEMPLIER remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Jean-Yves TEMPLIER, ancien maire d'Aigrefeuille-sur-Maine, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PRÉFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite formulée par M. Michel BAHUREL en date du 2 décembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat, en qualité d'ancien maire de la commune de Paimboeuf (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Michel BAHUREL remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Michel BAHUREL, ancien maire de Paimboeuf, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite de M. Michel ROLLAND, en date du 28 juillet 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat en qualité d'ancien adjoint au maire de la commune de La Baule (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Michel ROLLAND remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Michel ROLLAND, ancien adjoint au maire de La Baule est nommé adjoint au maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite de M. Jean-Pierre LEMASLE, en date du 17 novembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat en qualité d'ancien adjoint au maire de la commune d'Orvault (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Jean-Pierre LEMASLE remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Jean-Pierre LEMASLE, ancien adjoint au maire d'Orvault est nommé adjoint au maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite de M. Jean-Pierre LANIO, en date du 19 novembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat en qualité d'ancien adjoint au maire de la commune d'Orvault (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Jean-Pierre LANIO remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Jean-Pierre LANIO, ancien adjoint au maire d'Orvault est nommé adjoint au maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite de M. Loïc TREMBLAY, en date du 20 novembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat en qualité d'ancien adjoint au maire de la commune de Nort sur Erdre (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Loïc TREMBLAY remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Loïc TEMBLAY, ancien adjoint au maire de Nort sur Erdre est nommé adjoint au maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite de Mme Armelle SEBILE, en date du 15 décembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat en qualité d'ancienne adjointe au maire de la commune d'Oudon (Loire-Atlantique) ;

Considérant que Mme Armelle SEBILE remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Armelle SEBILE, ancienne adjointe au maire d'Oudon est nommée adjointe au maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015



Henri-Michel COMET



PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite de M. Jean ROBERT, en date du 12 décembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat en qualité d'ancien adjoint au maire de la commune de La Roche Blanche (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Jean ROBERT remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Jean ROBERT, ancien adjoint au maire de La Roche Blanche est nommé adjoint au maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PRÉFET

Bureau du Cabinet

Affaire suivie par : Angélique MARTIN

☎ 02.40.41.20.41

☎ 02.40.41.20.25

secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite formulée par M. Jean-Yves CLOUET en date du 26 novembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat, en qualité d'ancien maire de la commune de Mésanger (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Jean-Yves CLOUET remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

AR R E T E

Article 1^{er} : M. Jean-Yves CLOUET, ancien maire de Mésanger, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite formulée par M. André GUILLET en date du 4 décembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat, en qualité d'ancien maire de la commune de Maumusson (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. André GUILLET remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. André GUILLET, ancien maire de Maumusson, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PRÉFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite formulée par M. Claude BRICAUD en date du 11 décembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat, en qualité d'ancien maire de la commune de La Chapelle Saint Sauveur (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Claude BRICAUD remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Claude BRICAUD, ancien maire de La Chapelle Saint Sauveur, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

CABINET DU PREFET
Bureau du Cabinet
Affaire suivie par : Angélique MARTIN
☎ 02.40.41.20.41
☎ 02.40.41.20.25
secretariat-chef-bureau-cabinet@loire-atlantique.pref.gouv.fr

**LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE
PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande écrite formulée par M. Michel JEANNEAU en date du 6 décembre 2014, sollicitant l'octroi de l'honorariat, en qualité d'ancien maire de la commune de Vritz (Loire-Atlantique) ;

Considérant que M. Michel JEANNEAU remplit les conditions de durée d'exercice de mandats municipaux ;

SUR la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1^{er} : M. Michel JEANNEAU, ancien maire de Vritz, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le 26 MAI 2015

Henri-Michel COMET